



Declaration impôt- personne vivant avec moi

Par **rajae**, le **21/12/2011** à **09:47**

Bonjour,rnj'accueil depuis un moment mon frère étudiant chez moi, (en recherche d'étude doctorante), il ne déclare aucun revenue vue qu'il est en france pour étude et qu'il ne travail pas, est ce que je dois l'attacher à ma feuille d'imposition? rnrnou bien il doit faire une déclaration à part? il n'a pas travaillé il a juste perçu la remuneration d'un stage obligatoire de fin d'annéernmerci d'avance

Par **lidye**, le **23/12/2011** à **18:27**

bonjour, rnLe mieux serait de vous rendre dans votre centre d'impôts pour connaître les renseignements précis. peut-etre que si votre frère demeure à votre charge à l'année ça peut vous conférer des droits. J'entends l'obtention d'une part ou demie part. rncordialement.

Par **alterego**, le **23/12/2011** à **19:44**

Bonjour,rnrnNon, votre frère ne peut pas être rattaché à votre foyer fiscal.rnToute aide que vous pouvez lui apporter n'est pas déductible pour le calcul de l'impôt sur vos revenus. Il en est de même pour les dépenses relatives à ses études.rnrnCordialement

Par **lidye**, le **23/12/2011** à **20:08**

autant pour moi! c'est super ce site !on en apprend tous les jours!